

ECHO

Flash

Journal d'Information des
Militants CGT de l'Allier

50^e
CONGRÈS

LES FINANCES
ET LES RESPONSABILITÉS
SYNDICALISME AUJOURD'HUI



Pour une dynamique
de progrès social...
ensemble !





LA CGT PREMIÈRE ORGANISATION SYNDICALE !

S O M M A I R E

- Une : Photo Propriété Sayad Allaoua
- P2 : Editorial
- P3 : Brèves luttes
- P4 et 5 : 50ème Congrès Confédéral
- P6 : Trésorerie syndicale
- P7 : Interview
- P8 : Pub

Union Départementale des Syndicats CGT de l'Allier
18 avenue Jules Ferry
03100 MONTLUCON
Michel BEAUNE -
Directeur de Publication
Site internet : www.cgt03.fr
Prix : 1 €
C.P.A.P. 0414 S 06639
Impression : ART ET NET
03190 Audes

Et pourtant les commentateurs de tout poil allaient « bon train ». Déjà pour les élections des Très Petites Entreprises de fin 2012 « les journalistes pronostiqueurs » ; plus forts qu'au PMU, nous plaçaient loin derrière la CFDT.

Le démenti fût cinglant avec 29.54% des suffrages, la CGT relègue la CFDT à plus de 10 points derrière elle avec un modeste 19.26%.

Les chiffres mesurant l'audience des organisations syndicales en rapport avec la loi de représentativité du 20 Août 2008 concernant le secteur privé viennent d'être publiés.

Eux aussi, n'en déplaise aux détracteurs, confirment le rang de 1^{ère} organisation syndicale de la CGT avec 26.77 % des voix mais cette fois-ci elle est talonnée par la CFDT à 26%.

Avec 12 755 000 inscrits, ces résultats compilent ceux enregistrés dans les scrutins TPE, agriculture et entreprises de plus de 10 salariés lorsque les PV sont effectivement parvenus et ont été déclarés valides. En vertu de ces résultats sont déclarés représentatives la CGT, la CFDT, FO, la CQC et la CFTC.

Pour autant, ne nous nous y trompons pas, l'image réelle du paysage syndical français va bien au-delà de ces quelques chiffres. En effet, moins de 13 millions d'inscrits ne font pas le compte des 17 millions de salariés comptabilisés dans le secteur privé.

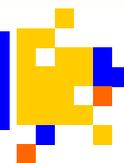
Bon nombre d'entre eux ont voté lors des élections prud'homales créditant la CGT de 34% des suffrages.

Quid également des 5 millions d'électeurs de la Fonction Publique et des 24.45% enregistrés par la CGT contre les 19.08% de la CFDT ? Une chose est sûre, ce sont des résultats encourageants pour le syndicalisme que nous incarnons qui prouvent la reconnaissance d'une majorité de salariés à notre égard.

Ils nous confortent dans la nécessité d'aller à leur rencontre pour faire vivre, dans nos actes, la 3^{ème} résolution du 50^{ème} Congrès dans la mise en œuvre d'une politique ambitieuse de syndicalisation.

Jean Pascal Pradel,
Membre du bureau de l'UD.

UN AVRIL REVENDICATIF EN ALLIER



De la mobilisation du 9 mars contre l'accord du 11 janvier, en passant par la grève des facteurs sur Montluçon, à l'action sur la base militaire de Varennes / Allier et la mobilisation de l'Hôpital d'Yzeure, les salariés, et les militants CGT à leurs côtés, ont été dans l'action ce mois d'avril, en attendant le 1^{er} mai.

L'accord ? Toujours pas d'accord et même si c'est une loi !

Le 9 avril, les députés, dont les trois de l'Allier, ont par leur vote transposé dans la loi l'accord du 11 janvier. Nous l'avons dit et répété, un *mauvais accord produit une mauvaise loi*. Les quelques corrections, qui ont été apportées lors des débats à l'Assemblée, n'ont pas changé le caractère régressif de cet accord puisque l'essentiel demeure : flexibilité, mobilité forcée, chantage à l'emploi pour baisser les salaires...

Autant de reculs sociaux pour les 120 000 (450 pour l'Allier) salariés, syndiqués et militants qui se sont rassemblés ce 9 avril à travers de nombreux rassemblements et manifestations afin de montrer leur détermination à s'opposer au projet de loi.

La loi ne fera pas un chômeur de moins, bien au contraire. Les signataires de l'accord, et ceux qui ont voté la loi, devront assumer leurs actes, en tout cas à la CGT, nous saurons leur rappeler.

Base militaire de Varennes sur Allier mobilisation des salariés.

Lors d'un rassemblement organisé par l'intersyndicale CGT – FO – UNSA, les employés remettaient une motion au Commandant de la base.

L'intersyndicale tenait à rappeler la « saignée sociale », conséquence du précédent livre blanc et sa déclinaison en loi de programmation militaire.

Sur le site de Varennes sur Allier, il étaient 400 salariés en 2008, 264 en 2012, et en 2013, l'avenir est plus que



jamais menacé !

Suite au rassemblement, le Commandant a réuni le personnel pour tenter de rassurer les salariés en expliquant qu'aucune décision n'avait été prise et qu'il fallait attendre la publication de la prochaine loi de programmation militaire.

Ce qui fait dire à nos camarades de la CGT qu'il faudra très rapidement aller voir les élus du peuple qui dans l'opposition en 2008 combattaient cette politique de destruction d'emploi.

Grève à l'Hôpital d'Yzeure.

Le personnel soignant de l'unité de De Clérambault de l'Hôpital était en grève le 18 avril dernier à l'appel de l'intersyndicale CGT – FO – UNSA.

Dans cette unité qui accueille des patients qui souffrent de pathologies lourdes (maladies génétiques, autisme, etc ...), le manque de personnel est la dure réalité que vivent les agents.

Jean-Luc Renoux, Secrétaire du syndicat CGT de l'Hôpital, explique qu'au mois d'octobre, ils étaient 15 soignants et au 1^{er} avril plus que 12, plusieurs congés maternité ne sont pas remplacés, plus d'arrêts maladie qui ont pour conséquences un ras-le-bol du personnel soignant.

Suite à cette action, la Direction

reconnaissait le problème et annonçait travailler afin de trouver des solutions. L'intersyndicale décide de maintenir la pression.

Les facteurs du bassin montluçonnais en grève.

Une énième réorganisation avec à la sortie de nouvelles suppressions d'effectifs ... c'est le déclencheur d'un mouvement de grève chez les facteurs du bassin de Montluçon, avec un taux de grévistes de 80 % à Montluçon allant jusqu'à 100 % à Hérisson. La Direction a accepté de rencontrer les représentants de la CGT.

Au premier jour et après deux heures de négociation, les salariés obtenaient un poste au « départ courrier » mais rien concernant l'activité « colis ». Le mouvement était donc reconduit d'autant plus que le Directeur de Centre annonçait que le poste promis la veille serait créé que si les agents reprenaient le travail, ce qui est inacceptable pour les agents et la CGT.

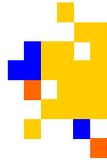
Nous ne céderons pas au chantage à l'emploi, écrivaient-ils dans un tract distribué à la population.

Face à la détermination des grévistes, la Direction revenait sur sa position, le poste supplémentaire au service « départ courrier » était confirmé. Concernant l'activité « colis », l'engagement a été pris de faire une étude sur le terrain avant la mise en place de la réorganisation pour voir sa faisabilité.

Ces avancées étaient jugées satisfaisantes, la grève a donc été suspendue.

Dossier à suivre

Laurent Indrusiak.



Afin que les enjeux interprofessionnels fassent largement partie des débats du congrès confédéral, l'UD avait proposé aux délégués issus de l'Allier de participer aux réunions de la CE de l'UD à partir de décembre 2012. Lors de la réunion du 16 avril, ceux-ci ont témoigné de leur vécu des 5 jours passés à Toulouse. Le débat s'est ensuite engagé avec les membres de la CE autour des enseignements à tirer de ce congrès.

Un moment capital de démocratie et d'expression.



Pour Valérie Mannevy (Secrétaire du syndicat départemental FAPT), ce fut un grand moment dans

la vie démocratique de notre syndicalisme, qui a permis d'adopter de manière très majoritaire une feuille de route commune pour les 3 prochaines années. Une nouvelle direction a été élue à une très large majorité avec à sa tête le Secrétaire Général Thierry Lepaon élu à l'unanimité.

Les expressions des délégués ont été parfois passionnées voire à certains moments virulentes comme par exemple quand il s'est agi du syndicalisme rassemblé. Comment s'en étonner dans la période de forte confrontation des idées avec la transposition de l'ANI du 11 janvier dans la loi. Reste que cette conception de l'unité syndicale a été largement approuvée par les délégués (83,5 %).

La syndicalisation : un enjeu crucial.

Thomas Baudouin a eu l'occasion d'intervenir à Toulouse sur la nécessité de



renforcer la CGT, à partir de l'expérience qu'il a vécue à Peugeot Dompierre dans le cadre du projet départemental de syndicalisation. Il regrette cependant qu'il n'y ait pas eu assez de temps en séance pour que le débat soit plus approfondi sur cette question qu'il estime très importante dans un contexte départemental marqué par la désindustrialisation et suppressions d'emplois comme à JPM, Manitowoc. Il estime par ailleurs que la préparation du congrès dans la métallurgie, dans l'Allier, aurait pu être meilleure si la disponibilité des camarades l'avait permis.

Le congrès se déroule aussi en amont.

Les 6 délégués qui se sont exprimés ont indiqué que les conditions de préparation du congrès dans les différentes professions dépendent notamment des droits syndicaux. Ainsi, Marie-



Noëlle Louis (Com d'Agglo Montluçon) juge que la préparation avec les syndicats et les militants dépendant de la Fédération des Services Publics a

été intéressante et lui a permis de se sentir vraiment porteuse de l'opinion des syndicats voire des syndiqués qui l'ont mandatée.

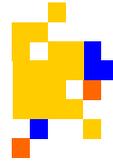


C'était bien plus compliqué pour Odile Cruz-Mermey qui portait les voix de plus de 500 retraités de la Métallurgie de l'Auvergne et de la région Aquitaine !

Les syndicats concernés avaient pourtant été sollicités avant le congrès et malheureusement aucun n'a pu lui transmettre une opinion. Elle a donc voté en son âme et conscience.

Passer la cotisation des retraités de 0,5 à 1 % : pourquoi pas ? Mais alors, ont dit des délégués, il faudrait au prochain congrès confédéral que 1 retraité = 1 actif = 1 voix. Afin de ne pas entraîner une confusion dans la modification des statuts, Bernard Thibault a proposé un vote différencié, ce qui n'était pas prévu au départ, en demandant à tous les syndicats d'y réfléchir jusqu'au 51^{ème} Congrès. Cette modification du déroulement du congrès a été vécue comme une grande capacité de la CGT et de l'ensemble des délégués réunis à bouleverser l'ordre du jour sans problème, conséquence du débat collectif.

CONGRÈS CONFÉDÉRAL



Débattre à 1 000 : une gageure ?

Des séances de discussions animées pendant 5 jours, où près de 1000 délégués de tous âges et de toutes origines professionnelles avaient droit à la parole, à partir de textes et d'amendements pour certains touffus, avec en plus des moments de débats interactifs, chacun comprend bien que cela demande une sacrée organisation ! Fabrice Lebigot (CAT Creuzier le Neuf) qui a pu intervenir en respectant largement son temps de parole conçoit que ce n'est pas facile pour tout le monde, mais que l'essentiel fût que le débat soit libre et animé, même si une séance a été un peu monopolisée par les délégués d'une Fédération.



Congrès des syndicats ou des Fédérations ?

Les Fédérations ont-elles un peu trusté le débat, comme l'estime Bruno Dessauges (SNCF Vichy/Saint-Germain) ? Certains délégués souhaitent qu'à l'avenir les délégués soient regroupés par territoire, estimant que les enjeux interprofessionnels sont au moins aussi forts que les problématiques



professionnelles. Cependant, la disposition des délégués dans la salle, par profession, est justifiée par les procédures de vote, assez nombreuses, qui nécessitent, pour un scrutin rapide, la proximité des délégués avec les responsables de chaque fédération.

Des moments de solidarité émouvants.

La longue séquence consacrée à l'expression des syndicalistes du monde entier restera gravée dans les esprits des délégués. Le témoignage de l'Ivoirien Mahan Gahé, tout juste sorti de prison grâce à l'action de la CGT après 22 mois de captivité, celui de l'Iranien Mahmoud Salehi qui marchait difficilement car il avait eu le dos brisé en plusieurs endroits, dans son pays, celui de Shaer Sa'ed, Secrétaire Général de la Fédération des Syndicats Palestiniens évoquant la visite d'une délégation de la CGT conduite par Bernard Thibault dans les territoires occupés ont fortement ému les délégués, et

sans doute renforcé leur conviction des nécessaires convergences de lutte au niveau international.

De premiers enseignements.

Il y a du pain sur la planche, dans tous les domaines de l'activité syndicale. Les premiers sentiments des délégués vont vers la construction de mobilisations fortes face aux tentatives de nouvelles réformes de la retraite et de la Protection Sociale en général, la nécessité impérieuse d'aller à la rencontre de salariés qui sont dans des « déserts syndicaux », l'implication plus forte de nos syndicats dans le syndicalisme international.

Pour tous les délégués issus de l'Allier, ce 50ème congrès aura été un moment très important dans leur vie de militant.

Michel Beaune





LES RÈGLES DE VIE FINANCIÈRES DE NOS ORGANISATIONS

Quelques principes :

1 - Il est nécessaire de constamment se rappeler que l'argent que nous gérons dans nos organisations, c'est l'argent des syndiqués.

2 - Nous le savons, nous n'avons pas assez de syndiqués pour répondre aux multiples attentes des salariés à l'égard de la CGT. C'est pourquoi, nous plaçons la syndicalisation comme un enjeu majeur. Comment imaginer, alors, que nous n'ayons pas les mêmes conséquences concernant nos moyens financiers qui, pour l'essentiel, proviennent de la cotisation des syndiqués. Ainsi, nos moyens financiers freinent le développement de nos ambitions.

3 - La progression de nos ressources repose donc, d'abord, sur les progrès de la syndicalisation.

Une fois ces quelques principes intégrés, il est aisé de comprendre que la prise en charge des questions financières de l'organisation ne peut et ne doit être l'affaire d'un seul homme : **le trésorier**, mais bien celle du collectif de direction de l'organisation. C'est la condition indispensable pour que la décision politique intègre la dimension financière.

Rôle du

**« responsable à la politique financière »
ou « trésorier ».**

La première responsabilité de la politique financière est de mener la bataille des cotisations. Il est utile qu'elle soit menée par un collectif de camarades. C'est la première ressource de l'organisation, et

parfois la seule, qui assure ainsi son indépendance financière, ainsi que celles des autres structures par le respect des versements réguliers et complets à COGETISE par les syndicats. C'est un acte majeur de la qualité de la vie syndicale et de la vie démocratique de l'organisation.

Une fois les moyens financiers collectés, le responsable à la politique financière doit veiller à ce que ces derniers soient le plus efficacement utilisés au service de l'activité de l'organisation. Là aussi, ces préoccupations doivent être partagées collectivement.

Enfin, il ne peut y avoir de maîtrise collective des finances sans l'élaboration d'un budget prévisionnel approuvé par le collectif de direction de l'organisation, et un point régulier de sa réalisation en cours d'année. La présentation budgétaire doit reprendre quelques rubriques utiles au suivi telles que : les dépenses liées à l'activité générale, les frais de communications, de reprographie, de déplacements, de formation syndicale, etc...

Très clairement, il est nécessaire de revisiter ou de se doter de règles de vie en matière financière au sein de nos collectifs de directions syndicales, notamment pour satisfaire au critère de la transparence financière exigée en matière de représentativité syndicale.

**RAPPEL : loi du
20 août 2008 dite
de « modernisation
sociale ».**

Cette loi insère dans le Code du Travail de nouvelles règles de représentativité. Pour être considérée comme représentative, une organisation syndicale doit satisfaire

à sept critères parmi lesquels celui de la « transparence financière ». Pour respecter ce critère de représentativité, il s'agit, désormais, de procéder à :

- ◆ L'établissement des comptes annuels,
- ◆ L'approbation des comptes,
- ◆ La publication des comptes.

Ces obligations ont pris effet à compter du 1^{er} janvier 2009 pour toutes les organisations syndicales ayant des statuts déposés.

Quelle que soit leur taille, depuis l'exercice 2009, toutes les organisations syndicales doivent tenir une comptabilité dont les obligations varient, toutefois, selon le niveau de la structure et le niveau des ressources annuelles.

A défaut, elles peuvent se voir contester la représentativité.

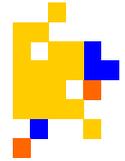
Pour mémoire, la Confédération et les Fédérations ont publié en 2011 leurs exercices comptables respectifs de l'année 2010. En 2012, les Comités Régionaux et Unions Départementales ont publié leurs exercices comptables respectifs de l'année 2011.

Au 31 décembre 2013, tous nos syndicats auront publié leur exercice comptable 2012.

Si ces obligations constituent, pour nos organisations, des contraintes et des tâches supplémentaires, elles vont aussi nous astreindre à plus de rigueur et de travail collectif sur les questions financières ; ce qui ne peut, somme toute, qu'être salubre à l'intégration naturelle de la dimension financière dans la décision politique.

Gisèle Bascoulergue.

ANI : DES AVANCEES EN TROMPE L'OEIL



L'Accord National Interprofessionnel, faussement appelé de sécurisation de l'emploi, transposé dans la loi adoptée par les députés le 9 avril dernier, nous est présenté comme une avancée sociale concernant l'accès à une complémentaire santé pour tous les salariés. S'il est vrai que l'article 1 de la loi se consacre à ce dispositif, qui peut apparaître généreux à prime abord, les dangers sont nombreux et méritent toute notre attention.

Daniel Bernard, militant CGT de l'USD Santé et Président de la Mutuelle Familiale Centre Auvergne, nous apporte quelques éclairages importants.

Echo Flash : En quoi l'Accord National Interprofessionnel concerne-t-il les mutuelles ?

Daniel Bernard : Pour la Mutuelle Familiale Centre Auvergne, les contrats obligatoires (loi Fillon) ont déjà privé les mutuelles de nombre de leurs actifs au profit des institutions de prévoyance, « Sarkomédéric » en tête, et des assureurs privés. L'ANI, surtout si la clause de désignation nationale au niveau des branches est maintenue, va amplifier encore ce phénomène pour les mutuelles de proximité, car la généralisation de la complémentaire santé pour les TPE privées va toucher près de 4 millions de salariés. Sans actifs, comment équilibrer les contrats et faire jouer la solidarité intergénérationnelle quand elles ne regrouperont plus que les retraités, les chômeurs, les bénéficiaires de la CMU ou de l'aide à la complémentaire santé, souvent rejetés par ailleurs ? On estime entre 1000 et 1500 le nombre d'entités qui pourraient ainsi disparaître.

E.F. : Quels sont les dangers pour le régime général et les incidences pour la protection sociale complémentaire ?

D.B. : Les nouvelles exonérations de cotisations sociales vont affaiblir encore plus la Sécu. Nous ne pouvons pas accepter qu'un pan essentiel de notre protection sociale, comme aux Etats-Unis, soit rattaché au contrat de travail. En amplifiant le transfert du régime obligatoire vers les organismes complémentaires, on démantèle un peu plus la Sécurité Sociale, alors que, pour la MFCA, cette dernière doit rester la base de notre système de protection sociale pour en garantir la solidarité et l'universalité.

E.F. : Comment concrètement cela risque-t-il de se traduire pour les assurés sociaux et adhérents mutualistes ?

D.B. : Rien qu'à la lecture de l'accord, les points noirs sont nombreux : des remboursements limités à un panier de soins minimaliste car moins coûteux pour les patrons, l'abandon par certains d'un contrat individuel peut-être plus intéressant ou cumul des 2 en rejoignant le contrat obligatoire, l'exclusion des jeunes et des conjoints qui ne bénéficient pas de l'ANI, et une portabilité limitée car les retraités et chômeurs en seront privés un an après leur départ de l'entreprise...

La position de la Mutuelle Familiale Centre Auvergne est que l'on doit améliorer la couverture santé des salariés, mais que cela doit passer d'abord et avant tout par le régime obligatoire. Rappelons-nous toujours que la plus belle des mutuelles, la moins chère, c'est la Sécurité Sociale. Cela réclame le courage de baser son financement sur une nouvelle répartition des richesses entre le capital et le travail.

Propos recueillis par Jean Pascal Pradel

ERRATUM

Lors de notre précédent numéro, nous rendions compte des négociations ARCCO AGIRC en précisant que l'accord était ratifié par 4 organisations syndicales. Un lecteur assidu nous a fait remarquer que comme la CGT, la CFE-CGC n'était pas signataire. Nous rectifions donc cette erreur.

LE NUMÉRO 1 DES GUIDES FISCAUX

et son barème fiscal complet



Le 

www.vo-impots.com
avec son guide des frais réels



6€
au lieu de ~~6,50€~~

Commandez vite sur
www.nvo.fr

